

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques
sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 20 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 23 10 10 50

Observatoire de la décentralisation au Niger

(enquêtes de suivi 2004-2005)

Les pouvoirs locaux à Kohan (commune de Say) (2)

A. Moumouni

assistant de recherche: Kalilou Seydou

Etudes et Travaux n° 58

Financement : Agence Française de Développement
janvier 07

Introduction

Organisées partout pour concrétiser l'installation effective de la décentralisation, les élections locales de Say furent riches en événements politiques. Elles ont mis en compétition différents acteurs autour d'enjeux multiples, en particulier le contrôle du conseil communal. Son fonctionnement et les relations qu'il entretient avec les autres acteurs de l'arène locale sont assez caractéristiques.

Les femmes se sont impliquées dans le processus électoral à des degrés divers. Parmi elles, seules deux siègent au conseil communal malgré leur poids démographique dans l'arène locale. Cette faible participation est cependant compensée par leur dynamisme dans le champ associatif. La présence de plusieurs projets, dont le PDLT, distribuant la rente du développement, donne une nouvelle configuration à la place des femmes dans l'arène locale. L'accès à cette rente sous formes de subventions a mis en évidence les logiques et les stratégies des femmes.

La présente étude est une enquête de suivi. Elle se penche sur les nouvelles dynamiques politiques et sociales qui ont marqué l'arène locale depuis l'enquête de référence. Elle se veut une analyse des faits la structurant en ce moment : le processus électoral, l'installation de la commune ainsi que les dynamiques féminines dans la phase d'opérationnalisation du PDLT. Elle est articulée autour de trois parties.

Première partie : Le processus électoral et l'installation du conseil communal

La deuxième : Les dynamiques féminines dans la nouvelle commune.

Troisième partie : Le PDLT

Les élections locales et la mise en place du conseil communal

Le déroulement de la campagne électorale et des élections

Les forces en présence

Elles regroupent l'ensemble des acteurs parties prenantes des consultations électorales

Les partis politiques

Plusieurs partis ont présenté des candidats. Ce sont : ANDP, MNSD, PNDS, RDA, RDP et UDR-TABAT. Le MNSD détient le leadership local. La région est considérée comme un des ses bastions stratégiques. Son assise politique s'est accrue avec la présence des deux barons de la sous-section : le député et le coordonnateur. Ils se sont pleinement investis dans la campagne électorale. Dans sa logique hégémonique, le MNSD s'est emparé de plusieurs militants de formations politiques adverses. Il a ainsi récupéré une partie des militants du RDA et de l'ANDP. Mais sa cohésion apparente cache de multiples tensions qui se sont manifestées au cours du processus électoral. Les tensions étaient alimentées par des luttes de positionnement entre les deux principales factions du parti. D'un côté, la faction des barons locaux (le député, le chef de canton et le coordonnateur), et d'un autre côté la faction du frère du chef de canton (cf. infra). C'est dans cette atmosphère que le parti a affronté les élections locales à travers l'implication de plusieurs acteurs locaux.

Les ressortissants

Ils ont marqué leur présence dans le processus électoral sous diverses formes. La plupart résident à Niamey où ils occupent des fonctions et des positions variées. Ils sont éparpillés dans les partis qui évoluent dans l'arène locale. Certains se sont présentés aux municipales, tandis que d'autres se sont activés dans la campagne aux côtés de leurs candidats. Les leaders locaux résidant à Niamey ont fait le déplacement pour ouvrir la campagne électorale. Parmi les partis en lice, c'est le MNSD qui a drainé beaucoup de partisans. On notait par exemple la présence du député, et sa femme venue donner un coup de main à Mme F, candidate MNSD. La plupart des candidats domiciliés à Niamey ont bénéficié du soutien logistique et physique de leurs familles : transport de militants, propagande politique de proximité, participation aux meetings, etc.

Le mouvement associatif

Bien que ses promoteurs clament leur apolitisme, les associations ont joué un rôle important dans le processus électoral.

Le mouvement associatif compte en son sein les structures coopératives, les fadas et les groupements féminins. Trois conseillers municipaux sont issus de ses rangs : le vice-maire, la conseillère F du MNSD et le conseiller du PNDS. Ils ont tous reçu respectivement le soutien de leurs structures associatives. Les deux hommes appartiennent à l'action coopérative ; tandis que la conseillère est membre d'un groupement féminin de Say qui a fait bloc derrière elle : réunions de soutien et sortie massive lors des opérations de vote.

Les fadas étaient également de la partie. Elles s'étaient impliquées aux côtés des différents candidats : veillées nocturnes, animations musicales, accrochages de banderoles, etc.

La chefferie

Sa réticence vis-vis de la décentralisation est toujours d'actualité:

« Je dirais que la décentralisation nous a été imposée. Le chef de l'Etat nous disait que c'est avec le couteau à la gorge qu'ils ont signé les accords de paix avec la rébellion. Nous n'avons

pas participé à la communalisation des cantons, provinces et sultanats. Une communalisation peut conduire à la division ethnique, comme c'est le cas du canton de Goroual. Deux communes sont créées là bas séparant les Touareg des Songhay. Cette division entraîne un amoindrissement des efforts du canton, de la province ou de la région. Ici à Say nous n'avons pas ce genre de problème. A Damana, des candidats malheureux ont passé par le biais du pouvoir politique pour régler des comptes au candidat élu. Cela a conduit à ce que vous connaissez, c'est-à-dire la traduction du chef de canton devant la justice. J'étais désigné pour assurer sa défense. »

En dépit des dispositions du code électoral interdisant l'immixtion des chefs dans le processus électoral, le chef de canton s'est investi dans le déroulement des élections locales. L'enjeu principal pour lui était de contrôler le conseil communal. Il a ainsi suivi le processus de bout en bout en intervenant soit pour influencer la constitution de la liste du MNSD, dont on le dit proche, soit pour contrôler la composition du conseil communal. Pour cela, il a fait cause commune avec le député et le coordonnateur pour promouvoir des candidats de leur bord factionnel. C'est le cas du maire actuel et ses deux adjoints :

« Mon opinion est de chercher quelqu'un qui peut faire le jeu. C'est-à-dire qui est un peu aux côtés de la mairie et aux côtés du chef de canton. Il ne faut pas mettre quelqu'un qui ne peut pas faire le jeu du chef de canton. Car qu'on le veuille ou non, on est obligé de travailler avec le chef de canton » (2^{ème} vice-maire de Say)

La campagne électorale

Elle comporte plusieurs aspects.

Les stratégies

Les stratégies collectives relèvent des partis qui les ont conçues pour maximiser les suffrages des électeurs.

Parmi ces stratégies collectives, on note le zonage de la circonscription électorale et l'intoxication.

Le zonage

C'est le PGRN et le PDLT qui ont mis cette stratégie en œuvre pour mieux cibler leurs axes d'interventions. Les partis se sont en partie inspirés de ce découpage mais sous l'appellation de « coordination ». Une coordination est composée de plusieurs comités de base des villages et hameaux. La coordination de base du fleuve du MNSD regroupe, par exemple, une vingtaine de comités de base. Elle a un coordinateur qui joue le rôle d'interface entre sa structure et la coordination sous-régionale. Les coordinations de base sont des instances décisionnelles stratégiques, puisque ce sont elles qui désignent les candidats aux différents mandats électifs (conseillers, députés, etc.). C'est grâce au zonage que les partis ont mesuré leurs forces afin de recentrer leurs efforts dans les zones qui leur sont favorables. Ainsi, trois coordinations (Doguel Kayna, Say et Tchérroudjé) ont fait l'objet d'une bataille sans merci entre l'ANDP, le PNDS, l'UDR TABAT et le MNSD.

L'intoxication

Les partis l'ont utilisée soit pour décourager les militants des partis adverses soit pour les rallier à leur cause. Elle se structurait autour de slogans bien imaginés :

« Qui mieux que notre parti peut décrocher un conseiller dans cette zone; telle personnalité a donné des consignes de vote pour tel candidat, etc.. »

Ces propos ont fait le tour des villages et hameaux, obligeant certains candidats à faire des démentis.

Les stratégies individuelles sont liées aux ressources personnelles des candidats (la renommée et le poids financier). La plupart ont mis en évidence leur popularité pour conquérir le suffrage des électeurs. Parmi eux, certains ont également mobilisé des ressources familiales pour battre campagne. C'est le cas par exemple du candidat de l'ANDP, dont le père occupa le poste de conseiller sous le régime de Diori. Ce dernier était connu et respecté dans toute la région. Ayant conscience de cette réputation, le candidat-fils s'est présenté sous la bannière de son père. Partout, il a sollicité les suffrages des amis et connaissances de son père. Aussi, certains électeurs ont adhéré à sa cause par devoir d'amitié ou de reconnaissance envers le père. De même, la candidate MNSD de Say, connue pour son militantisme dans le mouvement féminin, a profité de cette aura pour mobiliser les femmes.

Egalement la candidate de Ganki, membre de l'aristocratie locale, a profité de la réputation de sa famille.

La solvabilité des candidats est un critère d'appréciation de l'électorat. Ainsi, outre la réputation personnelle, le poids financier constitue une valeur ajoutée :

« Le paysan s'attend toujours à quelque chose. Tu ne peux pas venir et partir sans laisser quelque chose », confiait le candidat du PNDS

En général, ce sont les candidats du MNSD qui réunissent ces atouts en particulier ceux résidant à Niamey. La place de l'argent est d'autant plus importante que nous sommes dans des contextes de précarité. Pour constituer leur trésor de guerre, certains candidats ont tout vendu, selon un candidat.

Le financement de la campagne

Le sentiment général qui se dégage chez les candidats est que les partis les ont abandonnés en termes de soutien financier de la campagne :

« Du début à la fin de la campagne, personne ne m'a donné de l'argent. C'est moi qui ai financé ma campagne. Mais le parti s'est chargé d'établir les pièces d'état civil des candidats. »

D'après l'avis d'un conseiller interrogé, il semble que certains candidats ont dépensé plus de deux millions pour financer leur campagne. Ceux qui n'ont pas de liquidité ont dû vendre des biens propres. Du côté du MNSD, c'est le même son de cloche à propos du financement de la campagne, selon des candidats rencontrés sur le terrain. Le seul soutien qu'ils disent recevoir du parti est un véhicule de campagne mis à leur disposition. Mais certains n'ont pas attendu cela pour faire leur campagne. En dehors du soutien logistique, des interlocuteurs de Kohan disent que le parti a aussi donné des vivres : un sac de riz pour cinquante personnes, du sucre à Kohan. Idem à Kohan Abdoulaye. Les dons reçus ont été ensuite partagés par les villageois sans considération parfois de coloration politique.

Il faut souligner qu'au-delà des stratégies collectives ou individuelles, se profile la question des listes électorales.

L'établissement des listes électorales

C'était un véritable foyer de tension que les états-majors locaux des partis ont géré. Le problème s'est posé avec acuité au MNSD et de moindre intensité dans les autres partis, quoique le PNDS en ait été victime dans la coordination centrale. En effet, il a fallu un vote pour départager son candidat-conseiller avec un autre prétendant. Le même scénario s'est produit dans le camp du MNSD. Par exemple la conseillère F et le vice-maire nous ont évoqué les péripéties ayant conduit à leur désignation comme candidats du parti :

« J'étais conseillère dans les groupements féminins de Care. Un jour nous avons organisé un voyage d'étude à Tahoua. Nous avons joué des sketches où je tenais le rôle de maire. Arrivée à Say, nous avons continué sur Kohan pour rejouer les sketches. Quand il s'est agi de choisir une candidate pour les locales, les femmes m'ont désigné. Mais mon mari était contre. Sur instance des femmes, il a cédé ; c'est ainsi que j'ai manifesté mon intention de poser ma candidature. Toutes les femmes des zones étaient invitées à désigner leurs candidates. Pour le poste, nous étions deux candidates : Mme T et moi. Les femmes ont souhaité que l'une désiste en faveur de l'autre. Nous avons rejeté la proposition. Finalement nous sommes allées au vote. J'ai battu mon adversaire de huit voix contre deux. Ma suppléante est une inspectrice résidant à Niamey. J'avoue que même des femmes des partis adverses ont voté pour moi. C'est le cas de Mme H du parti CDS qui n'a pas eu la chance de se présenter car son parti n'a pas voulu concourir pour ces élections. »

Quant au vice-maire :

« Ce sont les gens qui m'ont choisi. Nous étions deux candidats de la même coordination. Six comités de base m'ont soutenu contre trois pour mon adversaire. Ceux qui m'ont élu sont des femmes à 99%.

Q- Comment s'est passée la mobilisation ?

R- Ce sont les femmes qui sont sorties pour me faire ma campagne. «

Au total, chaque parti en lice a présenté 14 candidats. Certains candidats du même parti s'ignoraient. La plupart des candidats admis occupaient des positions privilégiées sur les listes. Ils étaient tête de liste ou en seconde position. Mais le positionnement sur la liste n'a pas souvent prévalu dans l'attribution des sièges.

Les thèmes de campagne

Ils sont presque identiques et portent en général sur les prouesses personnelles ou du parti.

Les prouesses du parti

La plupart des candidats du MNSD ont mis en évidence les prouesses du régime de Tandja. En particulier le programme spécial qui a réalisé plusieurs actions à l'endroit du monde rural, selon eux : vaches laitières, fonçage de puits, etc. Ils ont par ailleurs évoqué les promesses tenues et réalisées. Le CEG de Kohan fut cité en exemple. Mais sa paternité est revendiquée par le candidat de l'ANDP :

« C'est le fruit des démarches personnelles de notre candidat », s'insurgent les partisans du candidat.

Il semble que ce sont des réalisations d'intervenants extérieurs qu'ils ont récupérées à leur compte. C'est aussi le point de vue T, SG du comité de base de Kohan :

« Le MNSD a promis la construction d'un CEG et des crédits aux femmes. Les promesses furent tenues. Mais en réalité, ce sont des réalisations qu'il s'est approprié »

Tranchant avec le discours dominant du MNSD, les candidats du PNDS ont mis en exergue la nécessité d'une alternance politique face à la faillite gestionnaire du MNSD.

Les prouesses personnelles

Chaque candidat s'est positionné en défenseur chevronné de sa communauté :

« Vous pouvez compter sur moi pour être votre meilleur représentant. Tapez à ma porte à n'importe quel moment, je vous répondrai. J'ai également dit que si je suis conseiller, j'œuvrerais dans le sens de toute action entrant dans la promotion des villages », s'exprimait ainsi le candidat de Tokay du MNSD rencontré au cours de l'enquête.

En général, c'est plus la personnalité des candidats qui a pesé dans le choix des électeurs que les thèmes développés. Ceci renvoie aux difficultés d'ancrage idéologique des partis dans nos environnements sociaux. La référence idéologique n'est pas un critère dans les rapports des populations avec les partis politiques. L'histoire récente de la jeune démocratie nigérienne en donne des exemples édifiants.

La distribution des cartes et les opérations de vote

Elle était assurée par un collège constitué de plusieurs personnes : le chef de village, le directeur d'école et les représentants de chaque parti politique. Ce collège a été institué dans un souci de représentativité pour légitimer la régularité du scrutin. Les candidats eux-mêmes veillaient au grain car l'obtention de la carte est un enjeu capital pour la participation au vote :

« J'ai recensé tous les gens qui n'ont pas de pièce d'identité. Je les ai aidés à en avoir. J'ai aussi suivi la distribution des cartes d'électeurs afin que tous mes électeurs soient servis. Le jour du vote, je me suis arrangé à transporter tous mes militants des village éloignés. »

Dans l'ensemble, les opérations de distribution de cartes ainsi que le déroulement du scrutin furent appréciés par tous les candidats sans distinction de tendance politique.

La répartition des sièges et le choix des conseillers

Les résultats issus du scrutin confirment l'hégémonie du MNSD sur l'ensemble des partis de l'échiquier local. Il a obtenu à lui seul 11 sièges sur les 14 pourvus même s'il espérait plus. Le PNDS, Tabat, et l'ANDP se retrouvent chacun avec un conseiller. Parmi les conseillers du MNSD figurent deux femmes. Leur choix est tout un symbole pour le parti. C'est pour la première que des femmes occupent des positions pareilles dans l'histoire politique de la localité. Pour le parti c'est la preuve qu'il se soucie de la représentativité des femmes dans les instances politiques.

« Q - Pensez-vous que sans le quota vous serez conseillère ?

R - Oui, puisque dans notre région de Say les femmes participent plus que les hommes aux opérations de vote. Mais en plus ce sont les préférées des femmes qui sont candidates. »

La répartition des sièges

Elle n'a pas posé problème à l'ANDP et à TABAT contrairement au MNSD et au PNDS. Au niveau du MNSD, la règle retenue avant les élections est que les sièges seraient attribués au prorata des résultats obtenus par chaque candidat. Mais dans la réalité ce sont d'autres critères qui ont prévalu dans les choix. Trois cas illustrent ces faits.

Le siège de la conseillère F.

C'est au nom du quota féminin exigé par les femmes du parti qu'elle obtenu son siège. Consciente de cet acquis, il semble qu'elle n'a même pas battu campagne, selon les confidences d'un proche du parti.

Le siège du maire.

Il semble que le siège à lui attribué revenait en principe à un candidat d'une autre coordination ayant obtenu plus de voix que lui. Mais les barons en ont décidé autrement :

« C'est pourquoi nous avons boycotté la mise en place du conseil » déclare S, T, conseiller de l'aile dissidente

Le malheureux a été victime des représailles des barons du parti, c'est-à-dire le trio qui lui reproche d'avoir joué la carte de la faction opposée au choix de la candidature du député aux législatives. Il a fallu l'arbitrage des instances nationales du parti pour calmer la victime.

En compensation du tort qui lui a été commis, le parti lui a fait des fausses promesses, lesquelles n'ont jamais été tenues. Un scénario semblable s'est produit au PNDS.

Le siège de Sazilou Dan Baba

L'unique siège obtenu par le parti fut octroyé à Sazilou Dan Baba. Mais d'après Asamaou, deuxième candidate sur liste du parti, ce choix est injuste. Car elle pense que le siège lui revenait au vu des résultats qu'elle a obtenus. Il a fallu moult tractations pour qu'elle cède. En contre-partie, le parti lui a promis un poste de député en cas de victoire aux législatives. Déçue, elle a quitté le PNDS pour le MNSD.

A la lumière des résultats électoraux et de l'attribution des sièges, on peut faire quatre types de constats.

Le premier est que les élus étaient déjà connus dans leurs milieux respectifs où ils occupent des positions variées. Sur les 11 conseillers du MNSD, quatre résident à Niamey et assument des fonctions ou des activités importantes. Ce sont :

- le garagiste Alkaly. Il appartient au clan des *alkali*, c'est-à-dire la branche dépositaire du pouvoir judiciaire à Say. Il a une fortune personnelle qui le crédite d'une position stratégique dans l'arène locale

- la juriste Balkissa. Elle est fonctionnaire et membre de l'aristocratie de Tamou et Ganki. Son père était le président de la cour suprême sous le régime du RDA avant d'occuper le poste de chef de canton de Tamou ;

- Diallo, le directeur de l'ANAB (l'agence nigérienne des bourses) ; il s'est illustré dans son opposition au choix du maire qu'il a boudé, et tente par ailleurs d'imposer une indépendance vis-vis des barons du parti qui veulent contrôler le conseil communal ;

- Tondi, cadre du Ministère de l'enseignement supérieur. Il est considéré comme un membre de la faction du frère du chef de canton qui a concurrencé le député aux législatives.

Le deuxième type de constat est qu'il ne figure aucun membre de l'aristocratie de Say parmi les conseillers de cette coordination. Bien au contraire, on note même la présence d'un allogène, en l'occurrence le conseiller du PNDS. Il est habitant du quartier Zongo de Say où est installée sa famille depuis au moins deux générations.

Le troisième type de constat est relatif à l'élection symbolique du candidat de l'ANDP de Kohan (ouvrier de son état résidant à Niamey). Son nouveau statut conforte une continuité historique dans la famille. De conseiller père, on passe au conseiller fils. Son frère défunt Badjé, président local du MNSD et membre important du PDLT avait nourri cette ambition. Mais la mort l'a surpris avant même la tenue des élections locales.

Le quatrième type de constat porte sur la présence de deux femmes conseillères. Ce qui donne une configuration mixte au conseil communal.

La composition du conseil communal

Le conseil communal comprend 16 membres dont :

- 11 conseillers du MNSD ;
- 1 conseiller de l'ANDP ;
- 1 conseiller du PNDS ;
- 1 conseiller de Tabat ;
- le député;

- le chef de canton.

Ce deux derniers sont des membres de droit.

Tableau représentant la composition du conseil communal

Nom	Structures politiques	Coordination	Fonction dans le conseil	Statut professionnel	Niveau intellectuel
Lamine Abdoulaye	MNSD		Président du conseil	Gestionnaire à l'hôpital de district de Say	Secondaire
Oumarou Hima	MNSD	Tokay	1 ^{er} vice-maire	Comptable de la coopérative.	Secondaire
Ousman Cissé	MNSD	Dokimana	2 ^{ème} vice-maire en même temps rapporteur de la commission des affaires financières et économiques		Secondaire
Mme Fati Sabbou	MNSD	Say	Membre de la commission des affaires sociales, culturelles et sportives	Commerçante et membre du mouvement féministe	Primaire
Diallo Mamadou	MNSD	Dan Haré	Président de la commission des affaires générales, institutionnelles et de la coopération	Directeur de l'ANB	Supérieur
Mme Diallo Balkissa	MNSD	Ganki	Présidente de la commission des affaires sociales, culturelles et sportives	Juriste-consultante	Supérieur
Alkaly Amadou dit James	MNSD	Say	Rapporteur de la commission des affaires sociales, culturelles et sportives	Opérateur économique	Secondaire
Sanoussi Tondi	MNSD	Say	Rapporteur de la commission des affaires institutionnelles	Fonctionnaire au Ministère de l'enseignement supérieur	Supérieur
Oumarou Soumana	MNSD	Tchéroudjé	Membre de la commission des affaires financières	Rougga, éleveur, membre du bureau de l'AREN	Aucun
Amadou Kousanga	MNSD		Membre de la commission des affaires économiques	Opérateur économique	Aucun
Hassane Sanda		Dalwel	Rapporteur de la commission des affaires financières et économiques	Transporteur	Secondaire
Sazilou Dan Baba	PNSD	Say	Rapporteur de la commission des affaires sociales, culturelles et sportives	Comptable de coopérative	Secondaire
Harouna Adamou	ANDP	Doguel Kayna	Président de la commission des affaires financières	Opérateur économique	Primaire
Alfaize Cissé	Chef de canton	Say	Membre de droit	Commissaire de police à la retraite	Supérieur
Oumarou Cissé	Député en activité	Say	Membre de droit	Huissier de Justice	Supérieur

Le conseil communal est dirigé par un maire qui est issu du parti majoritaire, en l'occurrence le MNSD. Les circonstances de son élection ont suscité de nombreuses réactions au niveau de l'arène locale. On l'accuse d'être un partisan de la faction du député, du chef de canton et du coordinateur. Ces derniers ont beaucoup pesé dans son élection. Il a été préféré à Tondi, cadre de l'enseignement supérieur, membre de la faction dissidente dirigée par le frère du chef de canton. Il était le plus connu, alors que le maire sort de l'anonymat. En faisant sa promotion au poste de maire, ses parrains cherchent à contrôler le conseil communal. L'enjeu pour eux est d'avoir un personnage manipulable à la tête du conseil :

« Ils veulent nous imposer leurs partisans comme maire et vices-maires. Nous n'avons boycotté leur élection », affirme S, T, conseiller du groupe dissident.

C'est d'autant plus vrai que des conseillers furent approchés dans ce sens avant que le choix ne soit porté sur la personne de l'actuel maire.

« Q - Est-ce que vous avez eu des intentions pour le poste de maire ?

R - Des conseillers, des femmes, le coordinateur et même le président de notre sous-section m'ont proposé de pourvoir au poste de maire. Mais j'ai décliné l'offre car le poste de maire exige une disponibilité et une grande connaissance des rouages de l'administration. Des dispositions qui me font défaut. »

Bien qu'il ne fasse pas l'unanimité, le maire a été élu grâce au soutien de ses parrains. Mais les conditions de son élection laissent à désirer. En effet, il n'a recueilli que 8 voix sur 14. En signe de désapprobation, certains candidats n'ont pas assisté à son élection. Ils avaient constitué un bloc de sept conseillers dissidents. De fait les deux camps se sont retrouvés à égalité. Il était donc impossible d'élire le maire dans ces conditions. Le gouverneur de Tillabéri venu présider les élections est resté jusqu'à tard dans la nuit sans pouvoir trouver de consensus entre les deux factions. Finalement le trio factionnel est venu au bout du blocus en désolidarisant le conseiller de l'ANDP du groupe dissident. Il semble qu'on lui a fait miroiter le poste de premier-vice en guise de récompense. C'est grâce à lui que le maire a été élu avec une majorité relative. Mais la promesse n'a pas été tenue. Il a rejoint de nouveau l'autre faction. Il faut préciser que les barrons locaux avaient décidé à l'avance de la composition du bureau du conseil. Les élections ne faisaient qu'entériner leur choix.

Dans le conseil, le maire n'est pas le seul personnage à être promu par le trio. C'est aussi le cas du 2^{ème} vice-maire. Il est « transhumant politique ». Son retour au MNSD et sa désignation sur la liste des conseillers ont fait beaucoup de mécontents. Plusieurs personnes voyaient en l'homme un opportuniste de dernière heure propulsé par ce trio. L'intéressé ne cache pas d'ailleurs son allégeance vis-vis des barons :

« Ma venue récente dans le parti et le choix porté en moi en tant que candidat ont provoqué des grincements de dents. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas contents. Le député a fait beaucoup pour Say. Je le remercie beaucoup. Ceux qui ont voulu le changement doivent se dire qu'on ne change pas pour changer. La politique c'est un terrain glissant. Un bon maire doit être en harmonie avec le chef de canton et le député. »

Dans sa composition sociale, le conseil est constitué de plusieurs acteurs aux caractéristiques différentes (Supra). Trois types de profils se dégagent:

- 1- les diplômés de l'enseignement supérieur considérés comme les intellectuels du groupe (Diallo de l'ANAB, Balkissa, juriste à la retraite et Sanoussi Tondi, conseiller du Ministre de l'enseignement). Ils occupent tous des fonctions au niveau central, ce qui amoindrit leur plein investissement dans les activités quotidiennes de la mairie. A noter que ce sont eux qui ont mené la fronde contre l'élection du maire qu'ils ont boudée.
- 2- les lettrés moyens ou élémentaires; cette catégorie englobe la majorité des conseillers dont le maire et le 2^{ème} vice maire par exemple ;
- 3- les illettrés : ils sont tous du MNSD et ressortissants de la périphérie. Ce sont : Amadou Kousanga de Tchentchergou, et Idé de Doguel Kaina. Pour mieux saisir, les profils sociaux de nos conseillers, nous nous sommes intéressés aux trajectoires biographiques de trois d'entre eux : le 1^{er} vice-maire, le 2^{ème} vice-maire et le conseiller du PNDS.

Biographie du 2^{ème} vice-maire

Il s'appelle Ousman Cissé Ibrahim. C'est un ressortissant de Dokimana. Il appartient à une des lignées de Maman Diobo installées dans un village périphérique de Say. D'où le nom Cissé qu'il porte. Il a fait des études de 1969 à 1976 à Tahoua. Il poursuit ensuite son cycle scolaire au collège jusqu'en classe de 3^{ème}. Admis à l'institut pratique de développement de Kollo (IPDR), il suit une formation de neuf mois assortie d'un diplôme d'encadreur agricole.

Il fait ses premiers pas professionnels dans des villages du canton de Hamdallaye :

- Atta Baba Koira de 1980 à 1981 ;
- Gommno de 1981 à 1983 ;
- Béri Koira de 1983 à 1985 ;
- Kogiri Baba Koira de 1985 à 1988.

Après ce périple professionnel, il obtint une bourse pour entreprendre des études au Nigeria de 1990 à 1991. Du retour de formation, il travaille pendant deux ans dans l'ONG Read Fitila avant de retourner à la terre. Sur fonds propres, il aménage plus de 20 ha de terres cultivables pour produire du riz. C'est une expérience inédite qui lui vaut une grande admiration auprès des villageois :

« J'ai pratiqué du riz hors aménagement en récupérant plus de 20ha de terres. Pour les gens, c'était impensable. Ils me respectent beaucoup. »

Grâce à la riziculture et aux ressources accumulées pendant sa vie professionnelle, il devient un big man de l'arène locale. Il est propriétaire d'une grande villa dans son village.

Avec l'avènement du multipartisme, il s'engage dans la vie politique avec une instabilité qui le conduit tour à tour dans plusieurs partis :

« J'étais à l'Uni, je voyais en son leader quelqu'un qui peut faire quelque chose pour la région. Mon premier parti était le MNSD, puis le RDP, l'UNI, et le MNSD. »

Il milite dans la coordination de Dokimana composée de 11 comités de base, dont il fut le candidat aux locales. Il était en ballottage avec un autre candidat qu'il a battu par 6 voix contre 3 et 2 abstentions. Selon lui, il tient sa victoire grâce aux femmes qui l'ont élu à 99%. C'est en contrepartie des bienfaits qu'il leur a faits : obtention de subventions pour les groupements.

Ousman Cissé est perçu comme un proche de la faction du député et du chef de canton. Dans le conseil municipal, il occupe le poste de 2^{ème} vice-maire qu'il cumule avec les fonctions de rapporteur de la commission économique.

Biographie du conseiller du PNDS : Sazilou Dan Baba

Il est natif de Say mais perçu comme un allogène. Il fréquente l'école et obtient en 1969 le certificat d'études. Après trois années passées au collège, il abandonne en classe de 4^{ème} pour embrasser des activités commerciales. En 1984, il occupe le poste de comptable à la coopérative de l'aménagement hydro-agricole de Say. La coopérative regroupe 8 GMP (groupements mutualistes de production).

En 1991, il s'intéresse à la politique. Il prend alors la carte du MNSD mais le quitte pour le PNDS à la suite d'une querelle interne. Approché, selon lui, par le PNDS à cause de sa popularité, il se positionne comme candidat au local au titre de ce parti pour la coordination de Say, avec deux autres candidats. Il est placé en tête de liste, ce qui lui donne droit à l'unique siège obtenu par son parti. Mais son choix est contesté par un des candidats, en l'occurrence Mme Asamaou qui crie à l'injustice (Supra).

En tant que membre d'un parti d'opposition au sein du conseil communal, il fait une alliance avec les opposants à la faction du chef et du député pour bouder l'élection du maire.

Biographie du 1^{er} vice-maire, Oumarou Hima du MNSD

Il est originaire de Tokay et membre de la coordination de base.

Avant de siéger au conseil municipal, il était comptable sur le périmètre hydro-agricole de Tchéroudjé. Il a mis les pieds à l'école de son village pour la première fois en 1974. Il fut admis au collège de Say en 1979. Après la classe de 3^{ème}, et compte tenu des déboires scolaires, il quitte définitivement l'école. Il obtint en 1989 une formation de comptabilité de trois mois à l'IPDR de Kollo. A sa sortie, il est engagé à la coopérative de Tchéroudjé comme comptable, poste qu'il a occupé jusqu'à son élection à la fonction de 1^{er} vice-maire. De son passage au périmètre, il en tire une grande expérience, selon lui :

« J'ai pratiqué le travail du riz et j'en ai tiré beaucoup de connaissances. Même ceux qui ont fait des études d'agriculture ne savent pas plus que moi. »

Sur le plan politique, il s'est engagé sous l'ère Baré dans le MNSD. Il a été candidats aux locales annulées après la mort de ce dernier:

« Au début, je voyais la politique se faire de loin. Un jour se disait aux gens que je voulais me lancer dans la politique. Comme je m'entendais avec tout le monde, ils m'ont soutenu. J'ai également bénéficié des encouragements du député Cissé. En 1999, je me présentai aux locales mais les résultats furent annulés suite à la mort de Baré.

Q - Est-ce c'est toi qui as eu l'initiative de ta candidature ?

R - Oui mais de concert avec la base. Notre coordination regroupe cinq villages. A l'unanimité les gens ont soutenu ma candidature. Ils m'ont dit que vu ma disponibilité face à leurs problèmes, je serai leur meilleur représentant.

Q - Comment s'est déroulée la campagne ?

R - Elle était facile puisque chaque candidat évoluait dans sa coordination. Les membres de la sous-section m'ont aidé à sillonner les villages de notre coordination.

Q - As-tu investi de l'argent dans la campagne?

R - Oui, j'ai mis beaucoup d'argent.

Q - Combien ?

R - Je n'ai pas le montant exact.

Q - Peut-on se faire élire sans argent?

R - Il y a deux façons de devenir conseiller : être populaire ou avoir de l'argent. Moi, j'avais l'assurance d'être élu à cause des bienfaits que j'ai faits à la population. »

Elu à l'issue du scrutin, il a été choisi comme conseiller pour siéger dans le nouveau conseil communal. Il a été propulsé 1^{er} vice-maire grâce au soutien des barons du parti. Mais, il donne une autre version des faits :

« J'avais un concurrent au poste. C'est le conseiller de l'ANDP. Il a renoncé avant même le vote.

Q-Pourquoi ?

R- Pour deux raisons. La première c'est parce que nous avons des liens de parenté; la deuxième raison c'est par ce qu'il sait que j'ai la majorité de mon côté. »

En réalité la candidature du conseiller de l'ANDP a été suscitée par les barons du parti tout sachant qu'elle ne passera pas. Elle participe de la promesse faite à ce candidat (Supra).

Sa compréhension de ses nouvelles fonctions reste assez floue :

« Avant le démarrage du fonctionnement du conseil communal, nous avons organisé des réunions regroupant plusieurs structures de la commune : les chefs de villages, les commerçants, les syndicats, les coopératives, les jeunes, les femmes, les services techniques, etc. pour leur demander de soutenir la nouvelle commune. »

Le fonctionnement du conseil communal

Il est assez caractéristique du contexte

Les locaux

A l'instar de plusieurs autres communes du pays (Cf. Rapport Bana/Bengou), le conseil communal de Say ne dispose pas de locaux propres. Il est logé dans l'ancienne case de passage de la préfecture, contiguë à la résidence du préfet. C'est la deuxième institution de l'Etat de l'arène locale après la préfecture. Le drapeau national flottant dans l'enceinte de la cour permet de la localiser. Du point de vue logistique, la mairie ne dispose pas de moyens de locomotion. En revanche le maire et son 1^{er}-vice possèdent respectivement une moto-cross et un véhicule. Le personnel est assez réduit. Il comprend deux secrétaires dont une faisant fonction d'agent d'état civil, un planton et un manœuvre. Les secrétaires sont des agents de la préfecture mises à la disposition de l'entité communale. Il n'y a pas de secrétaire municipal. Un appel d'offre était en préparation pour le recruter. Le profil exigé : trois ans de formation après le bac. Après l'installation du conseil, les candidats ont transcendé les querelles politiques. Par exemple en l'absence du maire et du vice, c'est le conseiller PNDS qui assure son intérim. La logique du partage a été mise de côté théoriquement mais dans la pratique le MNDS s'est taillé la part du lion.

Le budget de la commune

Il est estimé à 59.262 234 FCFA pour l'exercice en cours contre 45.000.000 en 2005. Son niveau d'exécution a été de 85% l'année dernière et le taux de recouvrement des taxes à hauteur de 95%. Cette année, la session budgétaire a noté un taux de recouvrement des taxes d'arrondissement de 45%. Elles s'élèvent à 12.000.000 FCFA. Le chef de canton a joué un rôle déterminant dans le recouvrement de la taxe d'arrondissement.. Sur le montant global du budget, 52,41% (soit 31 063 393FCFA) vont dans le fonctionnement ; et 47,59% (soit 28 202 841) sont affectés à l'investissement. La lecture du procès verbal ne donne pas de raisons de ce choix.

L'essentiel du budget est constitué des ressources internes. Il n'y a pas de contribution de l'Etat ni de partenaires extérieurs. Les ressources internes qui l'alimentent sont les taxes d'arrondissement et les impositions diverses.

Les taxes de marché sont fixés ainsi qu'il suit :

- 6000 FCFA pour les boutiques ;
- 15000 FCFA à 25000 FCFA pour les hangars ;
- 2500 FCFA pour les taxis. Cette catégorie associe les charrettes et les pirogues à moteur et sans moteur ;
- 100 FCFA pour les tickets journaliers de marché ;

A titre illustratif, ci-joint la nomenclature des recettes de 2006

Impôts directs	
Taxe principale (impôts)	12 381 600
Taxe de transhumance	1.000.000
Contributions foncières sur propriété bâties	2.805 200
Contribution des patentes	21.423121

Contributions des licences	//
Taxes fiscales	
Taxe de voirie	PM
Taxe pour taxis et embarcations	2.000.000
Cyclo et vélocipèdes	661.000
Débits de boisson	35.000
Pompes hydrocarbures	70.000
Taxe hôtelière	//
Taxe foncière	
Revenu net des immeubles	//
Valeur locative des locaux à usage professionnel	//
Terrains lotis insuffisamment mis en valeur	//
Concessions provisoires	500.000
Concessions définitives	500.000
Taxe indirects	
Colporteurs marchands ambulants	//
Stationnement et vente sur les marchés, places trottoirs	200.000
Abattage des animaux de boucherie	1.600.000
Spectacles et divertissements	820.000
Publicité extérieure	500.000
Taxes rémunérations	
Redevances-campements	//
Frais de gardiennage fourrière	350.000
Produits ventes fourrière	PM
Recettes gares routières	1.000.000
Identification des animaux	500.000
Taxe de parking	//
Produits divers	//

Cession des services	
Administration générale	600.000
Service de santé	200.000
Agriculture	//
Ressources animales(ventes de vaccins)	//
Forêts Faunes, pêche	2.500.000
Acte de session	//
Autorisation de construire	//
Domaine mobilier et immobilier	//
Location de matériel	//
Location de véhicules	500.000
Location de maisons	//
Retenues pour le logement	//
Exploitation des carrières	1.500.00
Patrimoine financier	
Intérêts sur compte de dépôts	//
Revenus des participants	//
Revenus des valeurs de porte-feuille	//
Bénéfice des exploitations à caractère industriel ou commercial	//
Excédent de caisse	2.251.613
Ressources exceptionnelles	
Subvention d'équilibre	//
Subvention compensatoire	//
Dommages et intérêts versés à la collectivité	5.168.700
Recettes exceptionnelles	//
Prélèvement sur fonds de réserve	
Total recettes du budget général	59 266 234

Elle comporte de nombreuses rubriques non comptabilisées par la municipalité. Les impôts indirects constituent la principale source de recettes de la commune.

Les opérations de recouvrement de ces taxes et impôts ont parfois posé des difficultés aux percepteurs. La première difficulté se situe au niveau de la taxation des hangars. Aux temps de l'ancienne collectivité, plusieurs détenteurs de hangars n'étaient pas taxés. D'où leur incivisme actuel. Afin de remédier à cette situation, un recensement de tous les hangars opérationnels a été ordonné par le conseil.

La deuxième difficulté est relative aux accusations portées contre les conseillers communaux. On leur reproche d'avoir congédié les percepteurs qu'ils ont trouvés pour les faire remplacer par des parents et amis politiques. De plus ils sont perçus comme des détourneurs et des menteurs. Ces accusations sont corroborées par des pratiques non transparentes du maire. Sa gestion a été mise en cause par le conseil communal lors de sa session de janvier 2006 en particulier le financement du puits du village de Dollé :

« C'est quelqu'un qui fait des dépenses sans les justifier. Je ne comprends pas qu'on me dise que le fonçage d'un puits de 6 m a coûté 4 millions. » (Un conseiller).

Voici ce que dit le procès verbal de la session :

« Les conseillers n'étaient pas convaincus des explications fournies, ils se sont prononcés à tour de table sur la question. Sur les conseillers présents, hormis le maire, quatre (4) ont demandé une expertise ou un remboursement tandis que six (6) ont souhaité laisser pour cette fois et de saisir le conseil dorénavant avant la signature de contrats similaires. »

En signe de repentir, le maire a reconnu les faits et s'est engagé à ne plus récidiver.

On accuse également le maire de voyager beaucoup ; il est souvent absent de la mairie pour des formations ou des affaires personnelles. Par ailleurs, on entend dire que grâce à la population, les conseillers sont devenus « quelqu'un ». Ces derniers s'en défendent en disant qu'ils ont fait beaucoup de réalisations dans la commune. Ce que rejettent plusieurs administrés. D'autres contribuables leur reprochent de multiplier le nombre de taxes sans contre-partie. Ainsi, des pêcheurs se sont plaints à la session de mars du taux de leur taxe qu'ils jugent élevé par rapport aux pratiques des communes voisines. Mais le conseil n'a pas voulu statuer là dessus car le point n'était pas inscrit à son ordre du jour.

Les rétributions du maire et de ses adjoints.

Le maire a un salaire mensuel de 154.000F CFA, alors que les adjoints perçoivent 32.000 FCFA le mois chacun. En plus ils ont des indemnités de 3.000 FCFA lors des sessions du conseil communal. Les indemnités de session ont été ramenées par un nouveau texte de loi de 10.000 FCFA /jour à 7.500 /jour pour tous les membres du conseil. Les sessions ordinaires sont délimitées par la loi à quatre jours. Mais les conseillers, pour des économies budgétaires, les ont réduites à trois jours. Et les sessions extraordinaires sont prévues pour durer deux jours. De 2005 à 2006, il y a eu au total sept sessions.

La formation des conseillers.

Plusieurs membres du conseil ont reçu des formations. La SNV et le PDLT se sont illustrés dans leur formation. Les formations dispensées par le PDLT portent sur le renforcement des capacités des élus locaux dans le cadre de la nouvelle commune, et la décentralisation, c'est-à-dire le rôle du maire, des vices-maires, des conseillers et du chef de canton, du préfet etc. Idem pour la SNV qui a rajouté un volet sur la salubrité publique. De façon individuelle, on note la participation de Mme Diallo à un atelier sur le Sida organisé à l'intention de conseillers communaux.

Les réalisations du conseil communal

Les commissions

Indépendamment de l'image négative des conseillers, la commune a posé des actes concrets même si elles ne limitent qu'au chef-lieu. En ce sens, le conseil communal a créé différentes commissions :

- la commission des affaires financières et économiques dont le président est Harouna Adamou, ANDP ; les deux rapporteurs Ousman Cissé (2^{ème} vice maire) et Hassan Sanda, le conseiller Tabat. Tous les postes de 1^{er} et 2^{ème} vice maire sont revenus au MNSD ;
- la commission des affaires sociales, culturelles et sportives est présidée par Balkissa Diallo Ousman du MNSD; les rapporteurs Amadou Alkally (MNSD) et Sazilou Dan Baba, conseiller PNDS ;

- la commission des affaires générales, institutionnelles et de la coopération, elle est dirigée par Diallo MamadouAbdoulay (MNSD), directeur de l'ANB.

Chaque commission élabore un plan de développement à côté du plan de développement communal avec l'appui du PDLT. La commission sociale a réalisé 13 tables bancs. Elle a foncé un puits à Dolé. De même, cette année 2006, le conseil a investi plus 500.000 FCFA pour les produits phytosanitaires. Par ailleurs, la maison des jeunes et l'abattoir furent réfectionnés. Dans le même temps des actions de salubrité sont menées régulièrement dans le chef lieu de la commune en partenariat avec la SNV.

La gestion de la crise alimentaire

Le conseil s'est penché là dessus mais sans grande implication malgré les professions de foi :

« Lorsque que le conseil s'est réuni, il a examiné les préoccupations de la population. L'insuffisance alimentaire était le problème principal identifié. C'est pourquoi, nous avons décidé d'apporter un soutien d'un million aux coopératives pour qu'elles épongent leurs dettes vis-vis de la Nigelec ». (Entretien avec le conseiller du PNDS)

Les conseillers ont procédé d'abord à l'identification des villages déficitaires. Ils se sont basés sur les statistiques agricoles du village du service de l'agriculture pour le faire. Ainsi, ils ont formulé leur demande au niveau central. Mais elle n'a pas été retenue. La raison avancée est que Say ne fait partie des zones déficitaires :

« On nous a dit que les zones riveraines du fleuve comme Say, Gaya et Kollo ne doivent pas en principe souffrir de crise alimentaire. Par conséquent, elles ne sont pas concernées par l'aide alimentaire » (un Conseiller)

Une aide en vivres a été reçue et distribuée aux populations éprouvées, en dépit de cette objection. Des ONG oeuvrant dans le territoire de la commune ont également procédé à des distributions gratuites de vivres sans passer par le conseil communal à plus forte raison l'informer. Devant la faible implication du conseil dans la gestion de la crise alimentaire, c'est du côté des femmes qu'il faut plutôt se pencher pour voir leurs réactions face au phénomène.

Les femmes de la commune face à la crise alimentaire.

Leurs réactions sont multiples et variées et témoignent parfois de la particularité du vécu de chaque ménage pris isolément. Même à l'intérieur des ménages, le degré d'atteinte varie. Les femmes se disent plus affectées que les hommes en raison des charges qui leur incombent dans l'alimentation du foyer. Selon elles, lorsque la famille manque de grains, elles sont les premières à faire preuve d'ingéniosité pour assurer ne serait-ce que la nourriture des enfants.

Salmou Marou, présidente des femmes de Kohan témoigne :

« Q- Comment les femmes ont vécu la crise alimentaire ?

R- Pendant cette crise, le sac de riz paddy se vendait jusqu'à 15.000 FCFA alors qu'en temps normal, il est à 7500 FCFA. Toutes les femmes ayant une activité génératrice de revenus ont acheté des vivres pour les mettre à la disposition de leurs familles sans attendre le mari. Moi, j'ai acheté trois sacs à 15000 FCFA l'unité. Je préfère nourrir ma famille avec du *kopto* que d'aller quémander. »

Dans certains cas, ce sont les crédits qui ont permis aux femmes d'atténuer les effets de la crise :

« Les crédits furent d'un apport positif pour les femmes ; grâce aux activités générées par les crédits, les femmes ont des revenus dont une partie a servi à l'alimentation de la famille. » (Instructrice Alphabétisation à Kohan).

Même son de cloche de la part d'une membre du groupement *Gomni ma ka* :

« Notre groupement a soutenu les femmes pendant la crise alimentaire. Nous leur avons vendu le sac de mil moins cher par rapport aux prix des marchés. Cette vente se faisait sous forme de prêt remboursable. C'est-à-dire pour obtenir un sac de mil, la demanderesse doit déposer une avance de 2000 FCFA. A la fin des récoltes, elle rembourse le sac. Mais cette faveur ne concernait que les membres de notre groupement. Pour les tierces, le prix avoisine celui du marché. Certaines femmes contournent cette disposition en passant par des femmes de notre groupement pour avoir le sac dans les mêmes conditions que nous. De même, il y a des hommes qui utilisent la même astuce. »

Les relations avec les autres institutions

La chefferie locale.

Le canton et les chefferies de villages font partie de la commune de Say. Ils constituent l'essentiel de l'autorité coutumière en charge de l'administration des populations. Le siège de la chefferie de canton se trouve Say au même titre que celui de la commune.

Elle s'est très tôt investie dans le jeu électoral dans le but de contrôler le conseil communal.

Le chef de canton est membre du conseil communal mais sans droit de vote. Il exerce néanmoins une influence non négligeable sur le conseil par l'intermédiaire des membres acquis à sa cause. Dans sa compréhension du rôle du conseiller, il pense que ce dernier ne doit aucunement se mesurer au chef ni s'arroger de ses prérogatives :

« Vous savez dans certaines communes, il y a des mésententes entre chefs de canton et conseils municipaux surtout ceux qui sont élus maire. Car ils veulent égaler les chefs ou même être au-dessus d'eux en voulant leur arracher certaines prérogatives comme la gestion de certains conflits notamment la gestion des conflits fonciers. Alors qu'ils ne sont que des gens passagers ayant un mandat déterminé. Certains élus pour des calculs politiques veulent transférer le siège de leur conseil dans d'autres lieux où la population leur est favorable. Cela a amené le président de la république, le président de l'assemblée à interpellé chacun pour lui assigner sa place. Ici à Say, Dieu merci nous n'avons pas ce genre de problèmes Comme nous sommes tous de Say, nous allons nous respecter. Chacun gardera sa portion de pouvoir, car chez nous le pouvoir n'est pas une fin en soi. » (chef de canton).

Un conseiller proche de lui pense la même chose :

« Le travail du conseiller n'est pas de venir dire qu'il faut destituer le chef de canton ; le chef est au-dessus du conseiller. »

Personnage charismatique et fin connaisseur des rouages administratifs, le chef de canton était commissaire de police de fonction avant de prendre sa retraite quelques années avant son investiture à la chefferie. Il fait partie de la catégorie des chefs lettrés. On le dit proche du MNSD et particulièrement du président de ce parti qui le nomma en 1995 à un poste stratégique de la hiérarchie policière. Beaucoup de gens disent également que le parti l'a soutenu pour son accession à la chefferie de canton. Son principal allié politique de l'arène locale est le député qu'il a appuyé au détriment dit-on de son frère. Ensemble, ils dirigent une faction dont le rôle a été déterminant dans la victoire du parti à toutes les consultations électorales (présidentielles, législatives et municipales). Cependant, si dans l'entendement de plusieurs conseillers, le chef au-dessus d'eux, tel n'est le cas des rapports qui régissent les élus locaux et les chefs de village :

« Les chefs de village ne connaissent pas les rôles du conseiller ; Ils doivent respecter le conseiller. Il y a des conseillers qui ne sensibilisent pas les chefs de villages dans ce sens. Une

fois, une femme est venue me trouver à la maison pour juger une affaire. Je lui ai dit qu'un conseiller ne juge pas mais conseille. » (Un conseiller)

Aujourd'hui, le réflexe des populations est de s'adresser plus aux élus qu'aux chefs de villages. Ce qui crée davantage d'ambiguïtés dans les rapports entre ces deux acteurs de l'arène locale.

Les relations avec la préfecture

La préfecture et la commune sont les deux figures proue de l'administration moderne de l'arène locale. Elles tirent leurs légitimités de sources différentes. La préfecture tient sa légitimité de l'Etat, tandis que la commune est une émanation de la volonté populaire. Dans la pratique, ces deux de légitimités se configurent différemment dans leurs interactions avec les administrés. Alors que la préfecture incarne le pouvoir de coercition et de répression, la commune symbolise la proximité. Ces attitudes différenciées traduisent en amont les conditions historiques de leur émergence. Concernant la préfecture, son histoire est intimement liée à la colonisation qui lui a donné naissance. A l'époque, elle était la principale administration créée par le colonisateur pour encadrer les populations. Elle était connue sous l'appellation de cercle (*sarce* en zarma). Les agents du cercle étaient craints car ils avaient à la plénitude des pouvoirs sur les populations de leur zone d'influence. L'administrateur du cercle se nommait « commandant » (*kumandan* en zarma). Cette appellation est encore utilisée de nos jours par les populations pour désigner le préfet. L'accès du pays à l'indépendance a consacré de nouvelles dénominations. Ainsi le cercle devient sous-préfecture et le commandant de cercle prend le nom de sous-préfet. Mais ces changements n'ont pas modifié pour autant les perceptions des populations à son égard. Ce sont des rapports distants qui régissent les deux mondes. Cette méfiance est corroborée par les exactions des différents régimes autoritaires dont la sous-préfecture n'est qu'un des démembrements. On sait, dans l'histoire politique du Niger, le rôle joué par cette institution dans la répression d'opposants politiques sous le régime du RDA (Cf. le drame de Jiratawa)¹. Ailleurs, elle s'est illustrée parfois dans des violences : utilisation des gardes pour les recrutements scolaires, le recouvrement de l'impôt de capitation, etc. Depuis la loi de 2002 portant réforme administrative et territoriale, la sous-préfecture est transformée en préfecture et le sous-préfet est élevé au rang de préfet. C'est dans la logique de la décentralisation politique et administrative que le Niger a adopté au sortir de la conférence nationale que s'inscrit cette réforme administrative. Aujourd'hui, l'émergence de la commune dans l'arène locale disqualifie la primauté institutionnelle de la préfecture comme unique ordre de pouvoir. Le contexte nouveau est celui de la coexistence entre les deux institutions. Chacune est censée s'investir dans son rayon de compétences sans empiéter dans le domaine de l'autre. Certaines prérogatives de la préfecture sont revenues à la commune : les signatures des actes de naissances et des cartes d'identité, l'aménagement de la commune, la perception des taxes. Ce sont là autant de postes à prébendes dont le retrait a provoqué le mécontentement de la préfecture même si théoriquement c'est un discours de façade qui est tenu pour encenser les rapports entre les deux acteurs :

« Ils ont ces prérogatives depuis plusieurs années. Et tout d'un coup, on les leur arrache alors même que c'est leur source de revenus. »

Malgré les appels à l'ordre pour délimiter les zones de compétences de chaque partie, des ambiguïtés persistent encore dans leurs relations, que tentent de minimiser certains conseillers :

¹ Une vingtaine de Sawabistes furent asphyxiés dans leur cellule. La responsabilité de la sous-préfecture fut mise en cause par la conférence nationale souveraine qui avait traité le dossier.

« Les FNIS et la gendarmerie sont sous l'autorité du préfet », martèle ainsi le conseiller du PNDS interrogé sur la question. Cependant le maire peut en disposer en cas de besoin mais à condition de faire la demande au préfet.

Le conseil communal et les projets

Plusieurs projets intervenant dans le territoire de la commune entretiennent des relations diverses avec la commune. Cependant chaque intervenant travaille en vase clos. Il n'y a pas de coordination entre les différents partenaires. Certains tentent de soutenir la nouvelle commune à travers des actions multiformes. Ils ont un interlocuteur au sein du conseil communal, en l'occurrence le 2^{ème} vice-maire. Au moment de notre passage le PDLT et la SNV constituaient les deux partenaires stratégiques du conseil communal. De plus le conseil communal s'est substitué au comité cantonal mis en place dans le cadre du PDLT. Le passage du comité cantonal au conseil communal s'est passé sans transition. Pire les membres du comité cantonal disent ne pas être informés de la nouvelle situation ainsi créée. Ils ajoutent que le conseil communal en agissant de la sorte a fait fi de leur expérience:

« Nous n'avons pas été informés officiellement de la dissolution du comité cantonal. C'est un constat que nous avons fait. Ni le projet ni la commune ne nous a informés

Q- Quelles sont les conséquences de cette dissolution ?

R- A mon avis, on doit laisser le comité suivre les activités du projet. Les conseillers ne connaissent pas le processus tel qu'il a fonctionné. Il n'y a rien de concret de la part du PDLT. Même quand tu parles du PDLT, les populations ne réagissent pas. Elles ont plus confiance aux délégués qu'aux conseillers. Ces derniers ne peuvent pas savoir les problèmes des villageois autant que nous. Un conseiller représente plusieurs villages à la fois, contrairement aux délégués.

Q- Avez-vous réagi suite à la dissolution du comité cantonal ?

R- Non. Je me suis dit que c'est un événement qui a concerné toutes les communes. Donc pourquoi en faire un problème et surtout que notre travail n'était que du bénévolat, c'est-à-dire que nous n'étions pas salariés. Les per-diems de session étaient les seules formes de rétribution que nous recevions » (SG, comité cantonal). »

L'absence de membres du comité parmi les conseillers augmente l'incompréhension entre les délégués et le conseil communal qu'ils accusent de les marginaliser.

Mais voici ce qu'en pense un conseiller interpellé sur la question :

« Le comité cantonal est organisé en zone. Chaque zone à son président. Actuellement c'est le président du conseil qui assume les fonctions du président du comité. Au cours de notre dernière session du conseil, nous avons convié les anciens présidents de zone. La zone du fleuve (à laquelle appartient Kohan) est dirigée par un ressortissant de Tokay. Il faut préciser que les comités existent, mais que c'est le comité cantonal en tant qu'organe supérieur qui a été dissous.

Q- Quelle différence entre le conseil communal et le comité cantonal ?

R- Les gens du comité ont dit que le PDLT ne fait pas un bon suivi du contrôle des travaux qu'ils engagent. Or nous, les conseillers, sommes là pour bien faire ce travail. Car il y va de notre image auprès des villageois. »

Les relations entre le conseil communal et les instances coopératives.

Deux anciens agents des coopératives rizicoles de Say sont membres du conseil communal (Supra). Leur présence dans le conseil fait que les problèmes des coopératives sont pris en compte. Il y a trois périmètres hydro-agricoles dans la commune de Say : Say I, Say II et Tchéguiré. Chaque périmètre est doté d'un bureau de coopérative mis en place par les exploitants. Avant l'installation de la commune, les coopératives de Say II et Tchéguiré étaient dans un état de dysfonctionnement alarmant. Le périmètre de Say II était confronté à

des impayés d'arriérés d'électricité ayant conduit la Nigelec à couper le courant. Quant à Tchéguiriré, sa paralysie était liée à un problème de mauvaise gestion. Les exploitants ont débarqué le bureau mis en cause et procédé à l'érection d'une nouvelle structure. Ce qui a généré un conflit ouvert entre l'ancien et le nouveau bureau entrant. La gravité du problème était telle que le Ministre de l'agriculture s'est déplacé sur instruction du premier ministre. Il était accompagné d'une colonne de la gendarmerie de Niamey et de Say. Un bureau ad hoc a été mis en place, et une inspection d'Etat diligentée pour investiguer les fonds dilapidés. Comme le gouvernement s'est saisi du dossier, le conseil municipal n'a pas voulu s'en mêler. Un comité de gestion ad hoc fut institué par arrêté du préfet. Il comprend le préfet, le maire, les délégués des trois périmètres, le chef de canton, les FNIS, la gendarmerie, la Nigelec, etc. Son objectif est de trouver une solution au conflit qui oppose les deux parties. Ainsi le conseil a procédé à un versement d'un million sur les sept millions d'impayés. Il a ensuite négocié un échancier mensuel de cinq cent mille FCFA. Ce qui a permis le rétablissement du courant à la satisfaction générale des exploitants. Mais le gros problème reste l'affaire des impayés. Les exploitants disent qu'ils ont régulièrement payé leurs redevances et ne comprennent pas l'attitude de la Nigelec. En fait le conflit a permis de mettre à nu un problème de gestion de la coopérative ignoré des exploitants. Les redevances étaient en réalité détournées par le bureau. Le conseil a décidé de recouvrer lui-même les redevances en attendant la mise en place d'un nouveau comité de gestion. Aux dernières nouvelles, il semble que le conseil a décidé de transmettre les dossiers des mauvais payeurs à la gendarmerie. Il faut souligner que l'ingérence du conseil dans la résolution de la crise du périmètre de Say II n'est pas fortuite. Elle comporte un double enjeu :

- apaiser la tension sociale afin de permettre aux paysans de poursuivre leurs activités de production. Car la sécurité alimentaire conditionne énormément les autres activités économiques et sociales de la commune ;
- le périmètre constitue un véritable gisement fiscal sur lequel mise la commune dans le cadre de la mobilisation de ses ressources internes.

Les relations inter communales

Il y a quatre mairies (Say, Gueladjo, Tamou et Torodi) dans la préfecture de Say. Celle de Say est une commune urbaine et les trois autres sont des communes rurales. Dans l'entendement des gens, la commune de Say est supérieure aux autres. Compte tenu du fait que toutes les compétences ne sont pas transférées par l'état, les communes sont inféodées à Say.

Les dynamiques féminines dans la nouvelle commune.

On peut les répertorier sous deux angles différents: la politique et le mouvement associatif.

Femmes et politique.

En dehors de quelques élites féminines émergentes, on note peu d'avancées dans le positionnement politique des femmes. Le conseil communal ne compte que deux conseillères. Elles sont des leaders féminines bien connues dans l'arène locale (Infra). En ce sens, leur élection n'était guère surprenante quand on sait qu'elles ont largement bénéficié du quota féminin. Jamais auparavant, dans l'histoire politique de la région, des femmes n'ont occupé pareilles positions. D'où le caractère symbolique de leur statut. Leur présence dans le conseil est diversement appréciée. La conseillère F est effacée (à cause dit-on de son niveau scolaire), tandis que sa collègue est très active :

« C'est une femme dynamique. Elle se bat beaucoup pour les femmes. Récemment, elle a monté un dossier pour faire bénéficier les femmes de la commune de la deuxième phase du programme spécial. Quant à sa collègue, elle fait de la figuration » (Un proche du conseil).

Mais la plupart des femmes ignorent le sens véritable de leurs fonctions. Elles manifestent ainsi une indifférence quant au fonctionnement du conseil communal. Cette extériorité grandit à mesure que l'on s'éloigne du chef-lieu de la commune. Dans les villages périphériques comme Kohan, aucune femme interrogée n'a connaissance de l'existence du fameux conseil communal, à plus forte raison son utilité. La plupart ont voté sans en mesurer la portée politique. L'impression qui se dégage est qu'elles sont plus enclines à faire de la figuration dans le paysage politique qu'à prendre des rôles politiques :

« Au moment des votes, je réunissais les femmes pour leur dire d'aller voter. Mon opinion est qu'une femme qui ne vote pas n'est pas une personne responsable. Moi, je vote et je fais voter ma famille. Il y a des femmes qui disent que la politique ne les intéresse pas. »

Deux raisons expliquent ce phénomène (Cf rapport-an I) : les pesanteurs sociologiques et l'attitude misogyne des partis politiques. Mais ce que les femmes n'ont pas dans les partis, elles le trouvent dans le mouvement associatif.

Le mouvement associatif des femmes.

Il est configuré autour de structures de projets destinées à la promotion féminine. Il comporte un intérêt stratégique pour les femmes. Beaucoup y voient un tremplin de réalisations sociale, économique et politique comme le témoigne la trajectoire de la conseillère Fati Sabou.

Biographie de la conseillère Fati

Elle se nomme Fati Sabbou. Elle est née en 1949 à Say et mariée à un agent des Eaux et Forêts actuellement à la retraite. Elle est originaire du quartier Fada Béri, fief de la chefferie. Elle est mère de plusieurs enfants dont un médecin, un enseignant, un étudiant, un collégien et un lycéen. Son parcours scolaire a été bref. Elle est rentrée à l'école en 1959 et obtient le certificat en 1966. Inscrite en 1967 au collège Lako de Niamey, ses parents la marient la même année. Contrainte d'abandonner l'école pour suivre son mari dans ses pérégrinations professionnelles, elle séjourne dans plusieurs localités du Niger. En octobre 1967, elle apprend la dactylographie. En 1968, son mari lui donne un capital pour démarrer une activité commerciale : confection de draps. En 1976, affectation du mari à Tahoua. Là, elle s'adonne à un commerce de draps, En 1977, elle continue dans la même lancée mais à Say où son mari est affecté. De 1981 à 1982, elle s'exerce à l'apprentissage de la couture et achète une machine à coudre. En 1983, une affectation les conduit à Gaya. Elle met le séjour à profit pour vendre des sachets d'eau fraîche, des draps et d'autres articles. Ses activités

prospèrent assez rapidement. Parallèlement, elle s'engage dans la vie politique en 1996 sous l'influence d'une amie :

« C'est une femme de Say vivant à Gaya qui m'a demandé de prendre la carte MNSD. Avant de m'engager, j'ai pris la précaution d'informer mon mari qui m'a donné son accord. Notre sous-section a organisé plusieurs voyages dans la région de Gaya. C'est ainsi que nous avons parcouru des villages comme Albarkaize, Monbay Tounga, Tounouga, etc. »

De retour à Say suite à la retraite de son mari, elle s'active pleinement dans la politique et le mouvement féminin, notamment les groupements. Elle y acquiert une grande notoriété en tant que leader politique et féminine. Le groupement qu'elle dirige mobilise plusieurs femmes qui ont joué un rôle décisif dans sa campagne électorale. Elle est partisane de la faction du député dont la femme est venue lui prêter main forte pendant la campagne électorale. Retenue comme conseillère, elle siège au conseil communal au même titre que ses autres collègues. Ce qui ne lui empêche pas de poursuivre ses activités commerciales.

Fati Sabou perçoit ses nouvelles fonctions de conseillère comme une consécration de sa vie. Elle en tire d'énormes avantages sociaux :

« Les hommes me respectent ; quand je passe, ils lèvent la main pour me saluer. Il y a des changements dans mes rapports avec la population. Je ne passe plus inaperçue. Dans le conseil les femmes sont respectées plus que les hommes. C'est la première expérience de femmes conseillères au Niger. Sous Diori, il n'y avait pas de femmes conseillères. Quand les jeunes ont des réunions, ils m'invitent parfois pour animer des sensibilisations. »

De plus, elle se positionne comme l'interlocutrice privilégiée des femmes :

« Les conseillères sont des ambassadrices des femmes. Par exemple des femmes des villages nous ont évoqué des problèmes d'évacuation sanitaire des femmes enceintes. Elles ont adressé leurs plaintes aux femmes conseillères. Quand il y a une session de la mairie, on inscrit leurs problèmes. »

Notre conseillère reconnaît néanmoins le complexe qu'elle développait au début vis-à-vis de ses collègues masculins. Elle les soupçonnait d'avoir des préjugés négatifs envers elle :

« Q- Est-ce que les femmes conseillères sont complexées parmi les hommes ?

R- Oui c'est un problème mais des projets comme la SNV et Mata Masu Dubara nous ont donné des formations concernant le rôle du conseiller. Ceci nous a permis d'être moins complexée. »

On ne peut pas évoquer la situation des femmes sans parler de la « *groupement-mania* » qui sévit partout dans les villages de la commune. Ainsi pour la seule ville de Say, on compte 16 groupements et une association de jeunesse. Le phénomène était au début assez marginal puis il a pris de l'ampleur. La précarité économique de plus en plus grande explique cela.

Les groupements féminins se distinguent à travers des dénominations particulières : *Gomni ma ka ; Bani mate, Wadate*, etc :

« Q- Comment s'appelle votre groupement ?

R- *Bani ma te* ?

Q- Pourquoi cette dénomination ?

R- C'est un souhait ?

Q- A quand remonte la création de votre groupement ?

R- Il y a cinq ans. A sa création, il y avait dix femmes. Puis il y a eu deux nouvelles adhérentes dont moi. J'ai remplacé la secrétaire du groupement empêchée. Je suis une ancienne élève ayant fréquenté jusqu'en classe de troisième avant de revenir au village, après un échec scolaire.

Q- Quels sont les objectifs de votre groupement ?

R- La commercialisation du riz et l'embouche bovine.

Q- Avez un soutien quelconque ?

R- Oui, nous avons bénéficié de subventions sous forme de crédits remboursables. Notre groupement a pris des crédits jusqu'à hauteur de 2. 200.000FCFA »

Avec l'appui des intervenants extérieurs, la plupart des groupements sont pilotés par des anciennes déscolarisées qui font office de secrétaire ou de rédactrice. De même, elles jouent le rôle d'interface entre le groupement et les intervenants extérieurs. La principale nouveauté est que les femmes s'autonomisent de plus en plus dans le fonctionnement de ces structures. Elles sollicitent ainsi très peu le concours des hommes.

Dans les groupements, on voit apparaître des phénomènes nouveaux qui étaient jadis l'apanage des hommes. Il s'agit plus particulièrement des logiques de captation de la rente de développement. Ces logiques sont par ailleurs cultivées par les projets qui ont chacun un volet relatif à la promotion des femmes :

« Jadis, nous étions assises à ne rien faire. Certains projets sont venus dire qu'ils veulent nous appuyer. Nous avons donné notre accord. Ils ont nous aidé à acquérir beaucoup de biens. Au début, le projet FAO a dit qu'il va mettre des charrettes, des semences d'arachide, des pesticides, des moutons à notre disposition. Ayant trouvé l'intérêt de ces appuis en termes d'amélioration de nos conditions de vie, nous avons encore demandé au projet de nous fournir un moulin. Quand le PDLT, nous a approché, nous avons sollicité des vaches de race Azawak ». (Membre du groupement Gomini ma ka).

De nombreuses stratégies sont mises en œuvre pour l'accès à cette rente. Par exemple, l'apprentissage d'une rhétorique en matière de plaider des requêtes de subventions devant les instances décisionnelles des projets : SDSA, PDLT, FAO, Care, etc. Egalement, une ingéniosité pour appâter les nouveaux projets : démonstration de réalisations féminines, adhésion de façade, etc. :

« Les subventions du projet sont en priorité accordées aux femmes du foyer de l'alphabétisation. Du coup les femmes qui étaient réticentes au début se sont inscrites massivement. Mais on leur a dit qu'il ne suffit pas simplement de s'inscrire, encore faut-il être assidu. Elles le sont. Leur objectif final est de bénéficier des subventions quel que soit le prix. » (Instructrice alphabétisation).

Cependant dans des villages comme Kohan, l'élan des femmes se heurte aux discours hostiles des marabouts par rapports au crédit :

« J'ai bénéficié d'un prêt à intérêt de 20.000 FCFA. J'ai acheté un mouton pour faire de l'embouche. Les marabouts m'ont dit que le prêt contracté est contraire aux préceptes de l'islam. J'ai offert le mouton à une cousine qui l'a vendu pour démarrer un petit commerce d'épices. »

Quel que soit le projet ou le partenaire par ailleurs, le leitmotiv des femmes demeure le même. Pour certaines, c'est une sorte de revanche sur l'histoire, voire sur leurs maris qui les avaient tenues longtemps à l'écart :

« Q- Est-ce que vous donnez votre production à votre mari ?

R- Non ! Surtout pas ! C'est de l'argent contracté auprès des projets. A l'échéance prévue pour le remboursement, je vends l'ensemble de la production pour pouvoir rembourser le projet. Le reste est investi dans l'entretien des enfants » (Membre du groupement *Bani ma te*, Doguel Kayna).

Une autre d'ajouter :

« Avant, nous étions tellement complexées qu'il nous était difficile d'approcher des gens extérieurs qui venaient intervenir dans nos villages. Nous étions à l'écart mais aujourd'hui toutes les femmes s'activent avec l'aide des projets. » (Membre groupement Dokimana).

Le PDLT

Il est actuellement dans sa phase opérationnelle. Il concerne l'ensemble des villages de la commune de Say, regroupés selon une logique de zonage. Au début, Say n'était pas prévu dans le projet en tant qu'entité urbaine mais le chef l'a imposé. Tout comme il a demandé que l'antenne locale du projet soit transférée à Say au lieu de Tamou. Ce qu'il a été à l'origine d'un malentendu entre lui et le responsable de l'antenne.

Dans sa structuration, le PDLT a impulsé la mise en place d'une kyrielle d'acteurs villageois qui constituent ses relais locaux (délégués de zone, comités villageois, rédacteurs, etc.).

Les comités

Voici ce que dit M, secrétaire de la zone centrale :

« Mon village fait partie du PDLT. Chaque village de la zone est représenté par dix personnes parmi lesquelles, trois sont choisies comme délégués de village. Ces trois personnes se réunissent ensuite avec leurs homologues des autres villages pour composer le comité de zone. Ce comité a désigné un bureau dont je suis le secrétaire. La réunion de l'élection du bureau s'est tenue à la place de la mosquée de Dokimana, contiguë à la maison du chef de village. Les agents du PDLT étaient présents à la réunion. Ils avaient pris la parole pour expliquer ce qu'ils attendent de nous. Mon rôle en tant que secrétaire de zone est d'informer les membres de la tenue des réunions du comité. Je dresse également les procès verbaux des réunions. De même, je suis en contact permanent avec la rédactrice de la zone pour la formulation des requêtes de subventions. »

Les rédacteurs de zone

Ils sont considérés comme les scribes des zones d'intervention du PDLT.

Ci-joint les modalités de leur désignation et les tâches qui sont les leurs, à travers l'entretien de la rédactrice de la zone centrale et de Goroubi :

« Il y a eu une sélection. Nous étions six candidats. Finalement nous étions deux à être retenus. Mon collègue a démissionné pour poursuivre des études à l'école normale. Les groupements me font appel pour rédiger leurs requêtes. Elles paient 5000 FCFA pour ça. Tous les dossiers doivent passer par moi. »

Précisons, néanmoins, que tout n'est pas rose dans le travail des rédacteurs. Des difficultés se dressent parfois dans leurs relations avec leurs interlocuteurs villageois :

« Six villages ont récemment introduit une requête pour obtenir des moulins à grain. Mais ils se sont pris tardivement. J'ai tenté de plaider leur cas auprès du responsable de l'antenne mais en vain. Pourtant aucun de ces six villages ne dispose de moulin à grain. C'est la secrétaire de la zone qui était responsable du retard des dossiers. Elle n'avait pas transmis l'information à temps aux villageois. Mais ces deniers voulaient m'imputer la responsabilité. Le principal problème est que beaucoup de villageois ne comprennent pas les procédures du PDLT. Les gens de Tchéroudjé m'ont fait rembourser les 5000 FCFA de frais de requête. Ils m'ont dit d'introduire leur dossier sans le récépissé de reconnaissance du groupement que je leur ai pourtant réclamé avec insistance. Car c'est une condition absolue dans la procédure. Ils m'ont dit de l'introduire tout de même. Mais au dépouillement, il a été rejeté. Les villageois m'ont rejeté la responsabilité et exigé que je rembourse les frais de dossier. »

Parfois, les rédacteurs se plaignent des faux rendez-vous :

« Les femmes ne respectent pas les rendez-vous de rencontres bien qu'elles soient informées d'avance. Dans certains villages, c'est l'hospitalité qui fait défaut. Il arrive qu'on te donne même pas de quoi t'asseoir. » (Rédactrice de la zone centrale)

Outre les relations parfois difficiles avec les villageois, les rédacteurs sont confrontés à d'autres types de problèmes :

« J'ai parfois des difficultés de déplacement surtout pendant la saison des pluies quand les routes deviennent impraticables. Le manque de moyens de déplacement fait que je loue des charrettes à mes frais. »

Les subventions du projet

Les procédures de soumission des requêtes

Elles ont été définies à l'avance par le projet et entérinées par les organisations paysannes avec lesquelles il travaille. Elles sont assez souples même si elles obéissent à un cadrage pyramidal, c'est-à-dire de la base (les villages) aux instances décisionnelles dans lesquelles siègent également les agents du projet. Les requêtes sont formulées en fonction des actions que le projet décide de réaliser dans une zone. C'est le rédacteur de la zone qui appuie le village à formuler la requête :

« Un numéro est attribué à chaque dossier. Les dossiers n'ayant pas de numéro sont systématiquement rejetés. Une quote-part de 10% est exigée et le projet subventionne à hauteur de 90%. » (Rédactrice du projet).

L'acceptation de la requête est conditionnée par la pertinence de la demande, son utilité et l'argumentaire développé par les représentants du village soumissionnaire.

Les activités financées dans le cadre des subventions

Elles sont assez diverses et touchent plusieurs aspects de la vie des organisations paysannes.

L'embouche bovine

Elle a trait à l'introduction de la race *azawak* comme nouvelle pratique d'embouche. Elle est très prisée chez les femmes qui en font systématiquement de la demande :

« Cela fait deux ans que notre groupement existe. Il compte 22 membres. Le PDLT nous a demandé nos besoins. Nous avons sollicité des vaches azawak mais il nous a accordé des géniteurs de la même race. On voulait les retourner mais les gens nous ont déconseillé. Ils ont qu'en les accouplant avec les vaches du village on peut obtenir des veaux de la même race. » (Groupement Gomni ma ka)

De même le groupement *Bani ma te* de Doguel Kayna a obtenu la race azawak, et des charrettes asines non pertinentes pour les activités des femmes:

« Nous avons demandé des charrettes bovines, le projet nous accordé des charrettes asines qui ne sont ni utiles pour le transport de riz ni sa production. Dans notre village, il n'y a pas une seule charrette asine. »

Les intrants agricoles :

« Notre groupement a obtenu des semences améliorées notamment du haricot et de l'arachide. Pour le haricot c'est 25 kg au total pour les femmes. C'était insuffisant. Ce sont les premières qui furent servies. On a donné 1kg/ personne. Le problème de cette variété est que sa culture est difficile. Il faut le cultiver dans des espaces aérés. » (Présidente du groupement Beyrey).

Ce sont les mêmes intrants qui ont été accordés à tous les villages de la zone centrale.

Les infrastructures

Ils portent sur les puits pastoraux, les moulins à grain, la construction des classes, les récupérations des terres etc. :

« Tchéroudjé a bénéficié d'un appui pour la récupération des terres dégradées ; Louga Banda s'en est sorti avec la construction des demi-lunes ; et Sidi kaira, les puits pastoraux. »
(Rédactrice de la zone centrale)

Malgré ces réalisations, le PDLT a du mal à s'imposer dans la mémoire collective. Les gens sont encore nostalgiques du PGRN pour les nombreuses subventions qu'il leur a accordées. De plus la présence du SDSA ne facilite pas tâche au PDLT dans la zone du fleuve. C'est un projet qui une bonne aura auprès des femmes à cause de ses subventions.

Conclusion

La commune de Say est une commune urbaine qui coexiste avec deux communes rurales (Tamou et Guéladjo). Elle est le produit des élections locales organisées pour parachever la matérialisation du processus démocratique tel que souhaité par la constitution.

Plusieurs forces ont participé à ces élections avec des ressources différentes autour d'enjeux multiples qui configurent l'arène locale. Ces enjeux ont généré des tensions entre les forces en compétition en même temps qu'ils structurent les contours du conseil communal dans sa composition et son fonctionnement. Par ailleurs, les élections locales ont certes permis l'installation du conseil communal, mais elles n'ont pas favorisé l'émergence d'une masse d'élues féminines. Sur 14 conseillers, il n'y a que deux femmes. Leur élection est interprétée comme une victoire historique, car c'est la première fois que des femmes accèdent à de telles fonctions dans l'arène. Même si leur présence dans le conseil communal est diversement appréciée, elles se positionnent néanmoins comme les représentantes des femmes. Cette représentativité n'est pas visible en périphérie où les rapports restent distants entre les femmes et leurs représentantes dans le conseil communal. Sous-représentées dans la politique, les femmes se rattrapent dans les organisations paysannes. Il existe aujourd'hui un fort tissu associatif féminin dans les villages de la commune. Il embrasse à la fois les groupements et les tontines *assusus* favorisées par la présence de plusieurs intervenants extérieurs. En ce sens les femmes développent des logiques de captation de la rente du développement qui étaient traditionnellement le fait des hommes.

Grâce à cette rente, elles arrivent à améliorer leur place dans l'arène locale.